

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 51/020/2009 – ÉFAI

13 février 2009

Informations complémentaires sur l'AU 30/09 (AMR 51/017/2009, 9 février 2009) – Peine de mort / Préoccupations d'ordre juridique

ÉTATS-UNIS (Ohio) Jeffrey D. Hill (h), Noir, 44 ans

Le 12 février, le gouverneur de l'Ohio, Ted Strickland, a octroyé une grâce à Jeffrey Hill. Cet homme devait être exécuté le 3 mars. Il a été condamné à mort en 1992 pour le meurtre de sa mère, Emma Hill, commis en 1991.

Le 6 février, le Comité des grâces et des libérations conditionnelles de l'Ohio a recommandé au gouverneur Strickland de commuer la condamnation à mort de Jeffrey Hill en une peine de réclusion à perpétuité avec la possibilité de demander une libération conditionnelle au bout de vingt-cinq ans. Le gouverneur n'était toutefois pas tenu de suivre cette recommandation. Le Comité a décidé à l'unanimité que la grâce était justifiée pour un certain nombre de raisons. Il a estimé que les proches d'Emma Hill avaient « *subi une immense perte* » et que « *l'exécution ajouterait à leur souffrance* ». Il a fait remarquer que « *la préparation et la présentation minimales des circonstances atténuantes* » par les avocats qui avaient défendu Jeffrey Hill en première instance « *ne [devaient] pas être admises comme une conduite acceptable de la part d'avocats dans une affaire où l'accusé encourt la peine de mort* ». Il a pris note des « *sincères remords* » montrés par Jeffrey Hill « *à de nombreuses personnes qui sont entrées en contact avec lui* », y compris au Comité lui-même. Enfin, il a conclu que la peine capitale était « *disproportionnée par rapport à d'autres cas de matricides et de parricides dans lesquels l'accusé a été condamné à la réclusion à perpétuité* », ajoutant que « *des délinquants similaires ayant souvent commis des crimes plus odieux ont été condamnés à la réclusion à perpétuité avec la possibilité de demander ultérieurement une libération conditionnelle* ».

Dans une déclaration publiée le 12 février, le gouverneur Strickland a expliqué que, après avoir examiné le dossier, notamment les décisions judiciaires, les arguments en faveur d'une grâce et contre celle-ci, ainsi que les lettres et pétitions reçues par son bureau, il était « *d'accord avec l'exposé et la recommandation du Comité des grâces et des libérations conditionnelles de l'Ohio et [avait], par conséquent, décidé de commuer la condamnation de Jeffrey Hill en une peine allant de vingt-cinq ans d'emprisonnement à la perpétuité* ». Ce dernier pourra demander une libération conditionnelle en 2017.

À la suite de cette décision, le frère cadet d'Emma Hill a déclaré : « *Les prières de notre famille ont enfin été exaucées, et nous sommes extrêmement reconnaissants envers le gouverneur Strickland, le Comité des grâces et des libérations conditionnelles, et toutes les personnes qui ont soutenu Jeffrey, de lui avoir donné une seconde chance dans la vie. Les actions du gouverneur aujourd'hui respectent non seulement nos souhaits, mais honorent également la mémoire de ma sœur bien-aimée et la mère de Jeffrey, Emma Dee Hill, qui croyait au pouvoir de la rédemption et à la valeur de toute vie* ».

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.